

DÉMARCHE À EFFECTUER POUR OBTENIR UNE SUBVENTION DE VOTRE CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE) POUR LE PARCOURS MEILLEUR HUMAIN, MEILLEUR LEADER

UNE DÉMARCHE SIMPLE, RAPIDE ET SANS FORMULAIRE !

Vous êtes employeur ? Vous soutenez l'intention de votre employé(e) de profiter de la formation Parcours Relève offerte par la Maison des Leaders ? Nous vous invitons à prendre connaissance de la démarche qui suit. Il vous est en effet possible d'obtenir une subvention de votre Centre local d'emploi d'un montant pouvant se situer entre le tiers et la moitié du coût de la formation par année.

- Vous devez d'abord téléphoner au centre local d'emploi de votre région et demander à parler à un conseiller aux entreprises.
- La demande doit être faite **avant** de commencer le cours, impossible a posteriori. Il faut également la faire avant le début de chaque année de formation.
- Vous devez avoir en main votre numéro d'entreprise (NEQ).
- On vous demandera notre numéro d'accréditation. La Maison des Leaders est désignée comme établissement d'enseignement reconnu à Revenu Québec, no d'accréditation : **14-05-3667**.
- Il est préférable d'avoir en main le programme de formation du Parcours Relève que vous pourrez télécharger et imprimer en cliquant sur ce lien : [Parcours Meilleur humain, meilleur leader](#). Le conseiller du CLE voudra connaître la valeur ajoutée du Parcours Relève pour votre employé(e) et votre entreprise.
- Le conseiller va accepter ou refuser la demande au cours de la conversation téléphonique.
- Si la demande est acceptée, une personne qui est signataire autorisée dans l'entreprise devra se rendre au CLE pour signer le contrat. Cette démarche doit être faite en personne.
- Le meilleur moment pour obtenir une subvention est le printemps.